

Objet : Commande publique – Attribution du marché 2020-CAA-060 relatif à l'accord-cadre de prestation de nettoyage des réservoirs d'eau potable du territoire Arlysère.

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°60 du Conseil d'Agglomération en date du 10 décembre 2020 donnant délégation au Président ou à défaut son représentant, pour signer le marché public « 2020-CAA-060 relatif à l'accord-cadre de prestation de nettoyage des réservoirs d'eau potable du territoire Arlysère » et tout acte afférent à ce dossier, avec l'entreprise la mieux-disante,

Vu l'arrêté n°2021-150 du 16 décembre 2021 donnant délégation de fonctions à Monsieur Raphaël THEVENON pour les affaires ayant trait à l'eau et l'assainissement,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à un prestataire pour la mise en place d'un accord-cadre pour la prestation de nettoyage des réservoirs d'eau potable du territoire Arlysère,

Vu la consultation engagée le 27 avril 2021,

Vu les dossiers présentés par les candidats et l'examen des offres,

Décide

Article 1 : Le marché «2020-CAA-060 relatif à l'accord-cadre de prestation de nettoyage des réservoirs d'eau potable du territoire Arlysère» est confié à l'entreprise suivante :

- **SARL ARINA – ARN'EAU** - La Place - 73350 CHAMPAGNY-EN-VANOISE pour un montant estimatif de 79 800,00 € HT (montant extrait du BPU-DQE) ;

Article 2 : Le marché est prévu pour une durée de 1 an reconductible 3 fois. Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum avec un maximum de 360 000,00 € HT pour la durée totale du marché.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 07 février 2022

Le Vice-Président,
Raphaël THEVENON

